

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**

**du 10 novembre 2015**

**Présents** : Christian VERGNES, Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOISSET.

**Absent(s/es) excusé(s/es)** : Anne-Laure ALBAGNAC (pouvoir à Stéphanie CROZES), Alain CROZES (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Eric LAGARDE, Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Marie-Laure FUGIT).

Il est précisé que Franck ANDRIEU a pris part aux délibérations de cette séance à partir du 6<sup>ème</sup> point et ce en raison de son arrivée vers 21 h 45 comme il l'avait annoncé.

Patrick FRAYSSINHES a quitté la séance après le 9<sup>ème</sup> point.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),**
- 2) Droit de Préemption Urbain (DPU) : lotissements CADARS Alain et ROUTABOUL Colette,**
- 3) Enfouissement des réseaux « Le Couderc »,**
- 4) Biens de section : régularisation voirie,**
- 5) Médiathèque : dossier de consultation des entreprises et contrat de maîtrise d'œuvre,**
- 6) Groupement de commandes pour l'achat du gaz,**
- 7) Basilique de Ceignac, mise en valeur par la lumière : modalités de financement,**
- 8) Assainissement : titres admis en non valeur,**
- 9) Décisions modificatives,**
- 10) Questions diverses.**

### **1) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de M. le Préfet de l'Aveyron en date du 21 septembre 2015, présentant le projet de schéma de coopération intercommunale et demandant aux communes de le soumettre, pour avis, au Conseil Municipal.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes (CC) Viaur Céor Lagast n'atteint pas le seuil de population dérogatoire (5 000 habitants) réglementaire pour pouvoir rester en l'état.

C'est la raison pour laquelle notre Commune et la Communauté de Communes ont lancé une étude avec les intercommunalités voisines : CC du Réquistanais, CC du Naucellois, CC du Pays Baraquevillois et la CC du Bas Ségala.

Les CC du Réquistanais et du Bas Ségala n'ont pas souhaité poursuivre cette étude alors que notre Commune aurait voulu que cette dernière aboutisse afin de créer un territoire pertinent et homogène.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de rendre un avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale transmis par M. le Préfet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, est favorable au projet de schéma de coopération intercommunale transmis par M. le Préfet en précisant toutefois qu'il lui apparaît regrettable que l'ensemble de la CC Viaur Céor Lagast ne se dirige pas vers le secteur 6 appelé « Grand Ségala ».

## **2) Droit de Préemption Urbain (DPU) : lotissements CADARS Alain et ROUTABOUL Colette**

M. le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour exclure du droit de préemption tous les terrains faisant partie des lotissements « les Terres d'Alain » et « les Houx » ceci dans le but de ne pas retarder la procédure de vente de ces terrains, la Commune ne souhaitant pas acquérir l'une de ces parcelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire.

## **3) Enfouissement des réseaux « Le Couderc »**

Ce dossier concerne le projet d'enfouissement des réseaux électriques, France Télécom et pose de l'éclairage public de l'entrée du Couderc jusqu'à Ceignac.

Le SIEDA a réalisé une estimation des travaux à effectuer détaillée ci-dessous :

- Mise en souterrain du réseau électrique estimée à 18 525.56 euros HT avec une participation communale de 30 % soit 5 557.67 euros ;
- Mise en souterrain des réseaux France Télécom estimée à 13 338.50 euros HT avec une participation communale de 50 % soit 6 669.25 euros ;
- Pose de 6 candélabres d'éclairage public (lampe LED) avec une participation communale de 3 423.38 euros, soit un total de 15 650.30 euros à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette opération.

## **4) Biens de section : régularisation voirie**

L'article L 2411-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le transfert de tout ou partie d'un bien de section à la Commune, à la demande du Conseil Municipal, pour mettre en œuvre un objectif d'intérêt général ; cette

délibération motivée doit être publiée dans un journal d'annonces légales et affichée en mairie pendant deux mois.

M. le Maire propose donc d'entamer cette procédure pour régulariser la voirie (élargissement ou autre) :

- au Couderc parcelle G 1566 formant la route d'accès à ce lieu-dit,
- la parcelle G 35 constituant le terrain de foot,
- à Ségonzac, la voie d'accès à la maison BAYOL (parcelles encore non numérotées) et parcelle formant élargissement de la voie communale (prise sur parcelle G 362),
- à Albinet, parcelle D 982 d'une surface de 196 m<sup>2</sup> prise sur ancienne parcelle 32.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate M. le Maire pour acter cette délibération et procéder ainsi à ces régularisations de voirie.

#### **5) Médiathèque : dossier de consultation des entreprises et contrat de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire effectue un point de ce dossier :

- suite à la visite de M. GAY de la DRAC on peut espérer 30 à 35 % de subvention pour les travaux, le mobilier et l'informatisation ; la Région n'interviendra pas ; solliciter le Département une fois que l'appel d'offres sera concrétisé ;
- l'étude de sol a révélé un terrain très favorable ;
- l'avis d'appel public à la concurrence paraîtra le 12 novembre avec un délai de travaux de 9 mois, des critères de choix 50 % pour le prix et 50 % pour la valeur technique.

Le retour des offres est prévu le 7 décembre et l'ouverture des plis le même jour à 14 h ;

- Le dossier passe en commission de sécurité le 19 novembre à 11 h 05 ;
- L'estimation des travaux s'élève à 139 000 euros HT ; le contrat de maîtrise d'œuvre de l'architecte BONNET est égal à 11 815 euros HT (8.5 % du montant des travaux).

Le Conseil Municipal valide le lancement de la consultation des entreprises, le contrat de maîtrise d'œuvre.

#### **6) Groupement de commandes pour l'achat du gaz**

Deux compteurs gaz sont concernés par la mise en concurrence obligatoire pour l'achat de cette énergie : celui de la salle des fêtes de Ceignac et celui du PPE. Afin de faciliter la consultation, le SIEDA a organisé un groupement de commandes en collaboration avec les syndicats du Cantal (SDEC), du Gers (SDEG), du Tarn (SDET), les Fédérations Départementales d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE).

Le SDET est coordonnateur du groupement de commandes tandis que les autres syndicats sont membres pilote, les communes qui adhéreront à ce groupement seront membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate M. le Maire pour l'adhésion de notre commune à ce groupement de commandes en vue de l'achat de gaz pour les compteurs de la salle des fêtes de Ceignac et celui du PPE.

#### **7) Basilique de Ceignac, mise en valeur par la lumière : modalités de financement,**

L'association « Le Plancatge » a initié une mise en valeur par la lumière de divers objets mobiliers dans la Basilique de Ceignac. A cet effet, la société BROUILLET de Corrèze est intervenue pour la somme de 4 032 euros TTC.

En accord avec l'association, la Commune va pré-financer ces travaux tandis que l'association remboursera à la Commune le montant hors taxes soit 3 360 euros. Une manifestation a eu lieu le 5 novembre dernier sur place pour l'inauguration de cette réalisation avec certains mécènes.

#### **8) Assainissement : annulation de titres**

M. le Maire propose d'annuler une facture de 99 euros TTC correspondant à deux primes fixes pour 2 logements de l'Office HLM non occupés au 1<sup>er</sup> janvier. Accord du Conseil Municipal.

#### **9) Décisions modificatives**

- Ajout d'un programme pour acheter divers matériels (lave-linge + sèche linge école Magrin, chaises et table PPE, ordinateur Mme BONAMI) pour 2 307.80 euros,
- Plafond école de Magrin : rajouter + 115.20 euros (cablage refait par A POUGET),
- Programme 627 éclairage public : rajouter 1 314 euros pour pouvoir payer facture éclairage public La Calquière et facture pour plus-value appareillage en bi- puissance sur 16 lampes,
- Parking de Magrin : rajouter 1 478.60 euros pour payer dernière facture de Colas et arceaux galva.

L'ensemble de ces crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues en section d'investissement.

#### **10) Questions diverses**

→ **Gestion du gîte** pour les deux semaines entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an : voir Alain CROZES pour savoir s'il peut remplacer Nathalie PEGORIER absente.

→ **Modification du schéma communal d'assainissement** : M. le Maire a reçu M. ALBESPY du cabinet A2E Environnement qui va suivre l'évolution du dossier de révision du PLU afin de travailler de concomitamment.

Une parenthèse est effectuée sur le zonage du réseau pluvial qui est obligatoire : en parler avec Mme FAYRET du cabinet H et D 12.

→ **Médiathèque** : projection du film de N GAYRAUD le 21 novembre prochain à la salle des fêtes de Ceignac ; c'est Hélène GERAUD qui accompagnera Christine LACOMBE et les membres de la mission départementale au restaurant.

→ **Analyse des vitesses à Magrin (chemin du Roucan) et à Lacassagne (à hauteur de la maison de Mme BOU)**

A Magrin, 97 % des automobilistes respectent la limitation de vitesse.

A Lacassagne, 500 véhicules par jour passent et 70 % circulent à plus de 50 km/h ; M. le Maire propose de contacter Aveyron Ingénierie pour qu'ils nous proposent des solutions ; un radar préventif pourrait être mis en place (des devis seront demandés).

M. le Maire indique également qu'il a été alerté par un habitant de Ceignac sur la vitesse excessive, avenue de la Basilique : il est préconisé de mettre un panneau « 30 » un peu plus gros.

→ Michel COUFFIGNAL effectue un **compte-rendu du dernier conseil d'école** auquel il a assisté.

→ **Le club des « Kiwanis »** a organisé une manifestation à l'école de Magrin suite à leur prise en charge d'une table ergonomique pour une élève mal voyante.

→ M. le Maire évoque le **dossier intercommunal du « très haut débit »**. Des carences ont été soulevées et ont été transmises au SIEDA qui porte le projet (parc de Montvert pas raccordé, Magrin a des besoins non identifiés dans l'étude.....). Un rendez-vous est programmé avec Mme POYET d'Orange le 8 décembre prochain pour faire un point, l'objectif étant que tout le Département bénéficie d'une puissance de 8 mégas (puissance qui semble être déjà faible !).

→ **Renforcement ligne moyenne tension** aux Tourelles à Magrin : le poste de transformation situé devant la maison ENJALBERT devra être remplacé.

→ **Projet d'aménagement du carrefour de Bel Soleil** : faire passer un projet à ERDF ; le déplacement du poteau sera pris en charge par ERDF dans le cadre d'un renforcement à effectuer dans le secteur.

→ **Devenir du Presbytère de Ceignac** : on attend l'évaluation de Mme FRAYSSE ; France Domaines a été également sollicité.

Marc ANDRIEU indique qu'il serait judicieux de prévoir un cheminement piéton de la médiathèque vers le centre de Ceignac (à voir en même temps que l'éventuelle vente du presbytère).

→ **Raccordement de la zone de Montvert sur le futur échangeur** : malgré les difficultés pour que ce dossier aboutisse, M. le Maire indique qu'il est en bonne voie de résolution grâce notamment à l'appui de M. Alain MARC.

→ **Gîte communal** : le crépis de cet édifice présente des fissures ; M. CAPELLE, maçon qui a effectué le crépis a rendez-vous avec M. le Maire le 13 novembre pour chercher des solutions.

→ Une réunion publique pour présenter le **projet de couverture en panneaux photovoltaïque sur la déchetterie de Salmiech** est prévue le 24 novembre à 20 h 30 à Salmiech.

→ **Révision du POS en PLU** : mercredi 25 novembre à 9 h : nouvelle réunion avec H et D 12 pour avancer sur le PADD ; une réunion publique pour présenter le diagnostic est prévue le 26 novembre à 20 h 30 à Calmont (salle du conseil municipal).

→ **Projet SCOT Centre** : une réunion de lancement est organisée le 12 novembre à Luc.

→ **Voici la programmation des futures réunions ou rencontres :**

11 novembre à 10 h à Ceignac : commémoration du 11/11,

18 novembre à 18 h en Mairie : conseil municipal des enfants,

23 novembre à 14 h : réunion d'adjoints,

Prochain conseil municipal le jeudi 10 décembre à 20 h 30 en mairie,

4 et 5 décembre : manifestation du Téléthon (lâcher de ballons le 4/12 à 16 h à Ceignac ; quine en soirée ; le samedi 5/12 déjeuner aux tripoux organisé par M COUFFIGNAL et des élus, randonnée l'après-midi et soirée théâtrale.

Des tracts ont été rédigés et seront distribués par les élus et certains membres du personnel.

→ **Nid de frelons asiatique** : M. ROUQUIE va revenir semaine 47 pour essayer de le détruire.

→ Voir l'entreprise CEGELEC pour le **réglage de l'intensité de l'éclairage public** dans le secteur de Lacassagne suite à une plainte d'un riverain.

→ **Nids de poule** : réparer les trous importants sur la voirie notamment aux Baubènes.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 15.